
PROGRAMME DE FORMATION

Développer son activité professionnelle avec l'intelligence artificielle dans son marketing de contenus

Certification préparée :

RS7439 – Développer son activité professionnelle avec l'intelligence artificielle dans son marketing de contenus

Enregistrée auprès de France Compétences

Certificateur : Online Sales Success

1. Finalité de la formation

La formation a pour finalité de permettre aux professionnels d'intégrer l'intelligence artificielle dans une stratégie structurée de marketing de contenus afin de développer durablement l'activité de leur entreprise.

Les contenus pédagogiques sont strictement alignés avec le référentiel de compétences de la certification RS7439.

L'inscription à la formation implique l'engagement du candidat à se présenter aux épreuves certificatives.

2. Résultats attendus

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Analyser son environnement digital et concurrentiel à l'aide de l'intelligence artificielle afin de positionner son activité professionnelle dans une stratégie de marketing de contenu.
 - Produire des contenus digitaux engageants (texte, visuel, vidéo) et inclusifs à l'aide d'outils d'intelligence artificielle en respectant les règles éthiques et les algorithmes des plateformes sociales afin de développer sa visibilité en ligne.
 - Garantir le respect des normes de protection des données et d'éthique en vérifiant la conformité des mesures envisagées par rapport au cadre réglementaire national, européen et international, pour assurer une implémentation conforme du projet de transformation.
 - Animer sa communauté à l'aide de l'IA en créant un calendrier de publication, en recyclant des contenus et en stimulant l'interaction.
 - Mettre en place une stratégie d'acquisition de prospects via sa communauté en ligne à l'aide d'outils IA en respectant les spécificités algorithmiques des réseaux sociaux.
 - Piloter l'amélioration continue de sa stratégie de contenus à l'aide de l'intelligence artificielle en analysant les indicateurs de performance et en réalisant une veille active.
-

3. Organisation et modalités pédagogiques

Durée minimale : 19 heures

Modalité : 100 % visioconférence (classe virtuelle synchrone)

Encadrement : formateur présent pendant l'intégralité des heures

La pédagogie repose sur :

- Apports méthodologiques structurés
- Démonstrations d'outils IA
- Études de cas contextualisées
- Ateliers pratiques supervisés
- Production de livrables exploitables
- Évaluations progressives

60 % du temps est consacré à la mise en pratique afin de garantir l'acquisition opérationnelle des compétences.

4. Déroulé pédagogique aligné référentiel

Bloc 1 – Analyse stratégique assistée par IA

Objectif : Positionner l'activité professionnelle.

Contenus :

- Étude de marché assistée
- Analyse concurrentielle
- Identification des opportunités
- Construction du persona

Livrables :

- Analyse SWOT formalisée
 - Persona détaillé
 - Positionnement stratégique rédigé
-

Bloc 2 – Production de contenus digitaux

Objectif : Développer la visibilité et l'attractivité.

Contenus :

- Rédaction assistée par IA
- Création de contenus visuels
- Scripts vidéo
- Optimisation des prompts

Livrables :

- Contenus texte optimisés
 - Script vidéo structuré
 - Prompts documentés et améliorés
-

Bloc 3 – Conformité réglementaire et éthique

Objectif : Assurer une implémentation conforme.

Contenus :

- RGPD

- Protection des données
- Éthique IA
- Cadre réglementaire national et européen

Livrable :

- Plan de conformité appliqué au projet du candidat
-

Bloc 4 – Animation communautaire

Objectif : Structurer la présence digitale.

Contenus :

- Ligne éditoriale
- Calendrier de publication
- Recyclage stratégique des contenus
- Techniques d'engagement

Livrable :

- Calendrier éditorial mensuel opérationnel
-

Bloc 5 – Acquisition de prospects

Objectif : Générer des opportunités commerciales.

Contenus :

- Lead magnet
- Page de capture
- Tunnel de conversion
- Adaptation aux algorithmes

Livrable :

- Tunnel de conversion structuré
-

Bloc 6 – Pilotage et amélioration continue

Objectif : Optimiser durablement la performance.

Contenus :

- Identification des KPI
- Création d'un tableau de bord
- Analyse des performances
- Veille stratégique

Livrable :

- Plan d'amélioration continue argumenté
-

5. Public cible

La formation s'adresse aux indépendants, dirigeants de TPE ou professionnels de la TPE en charge de la démarche marketing de contenus pour développer l'activité de l'entreprise.

6. Prérequis et validation

Prérequis :

- Être en charge de la démarche marketing de contenu
- Expérience dans l'utilisation des réseaux sociaux

Validation :

- Test de positionnement
- Note minimale de 10/20
- Transmission du CV
- Vérification de l'expérience via CV ou LinkedIn

La candidature est validée après analyse complète du dossier.

7. Modalités d'évaluation

Évaluations intermédiaires

- Quiz auto-corrigés en fin de module
- Travaux pratiques évalués avec retour individualisé

Ces évaluations permettent de vérifier la progression avant l'examen final.

Évaluation finale – Certification RS7439

Modalité 1 : Étude de cas

Étude de cas réalisée en ligne, tirée au sort de façon aléatoire parmi une banque de données.

Durée : 1 heure 30

Conditions : distanciel

Modalité 2 : Soutenance orale

Le candidat présente l'étude de cas réalisée et argumente ses choix.

Durée : 15 minutes

Conditions : distanciel

Le passage de l'examen est obligatoire.

8. Moyens techniques

- Plateforme de visioconférence sécurisée
- Supports pédagogiques numériques
- Outils d'intelligence artificielle
- Quiz en ligne
- Documents collaboratifs

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur, d'une connexion stable, d'un micro et d'une webcam.

9. Sanction de la formation

Une attestation de fin de formation est délivrée.

En cas de réussite aux épreuves finales, le parchemin officiel de certification RS7439 est délivré par Online Sales Success.

10. Financement

Cette formation professionnelle, de par son caractère certifiant, peut être prise en charge par le CPF.

Toute action ne rentrant pas dans le cadre de l'article L6313-1 du Code du travail ne peut bénéficier de ce dispositif de prise en charge.